



YMAGIS

Communiqué de Presse

Paris, le 30 juin 2015

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE D'YMAGIS

Les actionnaires ont adopté toutes les résolutions qui leur ont été proposées

Lors de l'Assemblée Générale mixte de la Société qui s'est tenue le mardi 30 juin 2015 à Montrouge, avec un quorum de 72.45% des actions ayant droit de participer au vote et 79.64% des droits de vote existants, les actionnaires d'YMAGIS ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire soumises à leur vote par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont notamment approuvé à **titre ordinaire** :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014 ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- la nomination de 2 nouveaux administrateurs indépendants :
 - Claire Deleris, Secrétaire Générale du groupe Zodiak Media, 3e groupe audiovisuel indépendant mondial ;
 - Chloé Mayenobe, membre du Comité Exécutif, Executive Vice President Governance & Risk chez Ingenico, leader mondial des solutions de paiement sécurisées.
- la nomination en tant qu'administrateur de :
 - Serge Plasch, actuellement CEO EMEA de Production Resource Group, premier fournisseur mondial de technologies d'événements, et ancien administrateur-délégué (directeur général) de dcinex ;
 - Jean-Marie Dura, anciennement Directeur Général Délégué d'YMAGIS.

Au total, le Conseil d'Administration est ainsi désormais composé de neuf membres dont trois administrateurs indépendants et deux femmes (soit 22,2%).

Et à **titre extraordinaire** :

- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues ;
- le renouvellement de l'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions et de la délégation en matière d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE ;
- la modification des statuts en vue de leur mise en harmonie et de l'introduction d'actions de préférence dans le cadre du plan d'attribution gratuite au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en place au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe un programme d'attribution d'actions gratuites ou d'actions de préférence.



La Société informe ses actionnaires que lors de l'Assemblée Générale annuelle du 30 juin 2015, le nombre total des droits de vote réel existants ⁽¹⁾ était de 10 590 299.

Les résolutions proposées à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de la société, www.ymagis.fr, rubrique investisseurs, section Information Réglementée.

PROCHAINE PUBLICATION PROGRAMMEE : 4 août après bourse, chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2015

A PROPOS D'YMAGIS

Créée en 2007 et animée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, Ymagis (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. Ymagis apporte ses services aux producteurs et distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires ainsi qu'aux exploitants de cinéma, afin de les aider à tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier des technologies numériques. L'offre d'Ymagis couvre trois pôles d'activité : la gestion des VPF⁽²⁾, les ventes de services et de matériel aux exploitants (« Exhibitor Services ») et les services aux producteurs / distributeurs de contenus (« Content Services »). Les Exhibitor Services recouvrent la vente et l'installation d'équipements pour les cinémas, la maintenance et l'infogérance des matériels de projection numérique, la vente et la location de lunettes 3D, la vente de logiciels spécifiques, tandis que les Content Services recouvrent la post-production de contenus, ainsi que la préparation et l'acheminement de contenus numériques. Les laboratoires numériques d'Ymagis livrent ainsi chaque semaine aux salles de cinéma en Europe des milliers de DCP⁽³⁾ et autres contenus numériques pour le compte de ses clients distributeurs ou régies publicitaires. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 84,6 M€, en hausse de +78,8% par rapport à 2013, intégrant les comptes de dcinex à compter du 1er octobre 2014. En pro forma ⁽⁴⁾, le chiffre d'affaires s'établit à 150,4 M€ en 2014 contre 139,0 M€ en 2013 (+8,2%).

- (1) Total réel = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions – actions privées de droit de vote (autodétention)
- (2) VPF : Virtual Print Fee, ou frais de copie virtuelle - rémunération payée au groupe YMAGIS par le fournisseur d'un contenu au format numérique, principalement les distributeurs de films long métrage, de façon à permettre la projection de ce contenu dans une salle de cinéma sous contrat VPF avec le groupe YMAGIS, quel que soit le modèle de financement de l'équipement retenu par l'exploitant et le groupe YMAGIS : Tiers Investisseur – financement porté par YMAGIS -ou Tiers Collecteur – financement porté par l'exploitant. La perception de VPF permet de couvrir une partie significative du financement des équipements de projection numérique, le solde étant à la charge de l'exploitant sous contrat avec le groupe YMAGIS
- (3) DCP : Digital Cinema Package, ou copie numérique, ensemble des fichiers informatiques constituant le film long métrage, la bande annonce ou le film publicitaire, ou tout autre contenu projeté via un projecteur numérique.
- (4) Les comptes pro forma s'entendent comme si l'acquisition de dcinex avait été réalisée au 1er janvier 2013

CONTACTS

YMAGIS

Pierre FLAMANT, Directeur financier
Tel : +33 1 79 97 78 67
Email : investisseurs@ymagis.com

ACTIFIN

Relations investisseurs : Alexandre COMMEROT
Relations presse : Olivia LONGCOTE
Tel : +33 1 56 88 11 21 - Email : ymagis@actifin.fr